



Tresserre le 2 juin 2023

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et Etablissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

J'ai l'honneur de vous adresser le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des délégués titulaires et suppléants pour le scrutin sénatorial du 24 septembre 2023 qui se tiendra, à la salle du Conseil municipal, le :

Vendredi 9 juin 2023 à 19h30

Le conseil municipal doit élire :

- Trois délégués
- Trois suppléants

L'élection se déroulera à bulletin secret.

Si le quorum n'était pas atteint, le conseil municipal se réunira à nouveau le mardi 13 juin 2023 à 19h30, salle du conseil municipal.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire



Michel THIRIET